



L'INFO L.C.V.L.H.B N° 1244 **Vendredi 08 septembre 2023**

Sommaire

LA VIE DE LA LIGUE

Temps d'échange avec les acteurs de la Ligue

Livrets des offres de pratiques

« Prends-toi aux Jeux »

INFORMATIONS AUX CLUBS

Engagement d'un volontaire en mission de service civique - Saison 2023 / 2024

La ligue recherche un(e) volontaire !

Dispositifs d'aide à la prise de licence

SERVICE FORMATIONS – ITFE CENTRE VAL-DE-LOIRE

Formations ouvertes à l'inscription

Échanges techniques

COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

Stages de reprise pour la qualification des JA

COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE

Récapitulatif des sanctions applicables sur la saison 2023/2024

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Différents rappels

Temps d'échange avec les acteurs de la FFHandball

La FF Handball souhaite organiser un temps d'échange avec les acteurs du Handball sur le Territoire Centre-Val de Loire autour de l'ensemble des outils numériques mis à disposition des clubs et dirigeants :

- GEST'HAND,
- GEST'HAND Extraction,
- L'observatoire du Handball,
- Les labels et leurs évolutions,
- lhand Arbitrage,
- FDME,
- One Drive,
- Office 365,
- ... !

L'objectif est de revoir ou découvrir les différentes possibilités offertes par ces outils, retrouver les documents mais aussi les utiliser de manière optimale pour vos actions de terrain. Nous pourrons aussi échanger ensemble sur vos interrogations et demandes d'évolution du système dans la mesure du possible.

Ces temps d'échanges auront lieu aux dates et horaires suivants :

- Lundi 11 septembre à Saran (ou en distanciel) de 14h00 à 16h30
- Lundi 11 septembre à Saran (ou en distanciel) de 19h à 21h
- Mardi 12 septembre dans l'Indre et Loire (lieu à définir) (ou en distanciel) de 14h00 à 16h30
- Mardi 12 septembre dans l'Indre et Loire (lieu à définir) (ou en distanciel) de 19h à 21h

Compte tenu la thématique, la présence physique est à privilégier afin de pouvoir bénéficier de toute la connaissance et des conseils des représentants fédéraux.

Livrets des offres de pratiques

Le service développement vous propose en ce début de saison un outil de présentation des offres de pratiques. Dans ce document, vous y trouverez entre autres un exemple de séance type sur chaque activité.

Bien évidemment, nous restons à votre entière disposition pour vous rencontrer sur vos lieux de pratiques, échanger avec vous si souhaiter développer l'une ou ces offres auprès de vos adhérents et non licenciés. Des formations sont proposées dans ces offres de pratiques, n'hésitez pas à aller vous renseigner.

Plus d'informations : [J'ANIME LES OFFRES DE PRATIQUE](#)



« Prends-toi aux Jeux »

Vous trouverez ci-dessous la liste des différentes journées d'actions mises en place par les clubs de la Ligue dans la cadre du projet « Prends-toi aux Jeux ».



CLUB CONCERNÉS	Date des évènements
18 - Cher	
- US Saint Florent sur Cher Handball	9 septembre 2023
- Bourges Handball 18	10 septembre 2023
28 - Eure-et-Loir	
- ASHB Brezolles	6 septembre 2023
- Etoile de Brou	9 septembre 2023
- MSD Chartres	9 septembre 2023
- Nogent Perche Handball	16 septembre 2023
37 - Indre-et-Loire	
- Saint Cyr Handball	9 septembre 2023
- Langeais Cinq Mars Handball	16 septembre 2023
41 - Loir-et-Cher	
- Lunay Handball	9 septembre 2023
- Handball Club Blaisois	9 septembre 2023
- AC Romorantin	21 septembre 2023
45 - Loiret	
- Escale Orléans	9 septembre 2023
- HBC Malesherbes	10 septembre 2023
- AS Trainou Handball	15 septembre 2023
- Saran Loiret Handball (sur la ville d'Ingré)	Septembre 2023 (à confirmer)
- Val Sologne Handball Féminin	13 septembre 2023
- CJF Fleury Loiret Handball	16 septembre 2023

INFORMATIONS AUX CLUBS

Engagement d'un volontaire en mission de service civique – Saison 2023 / 2024

Votre structure souhaite engager un volontaire en mission de service civique pour la saison 2023/2024 ? Voici les conditions :

- Être âgé de 16 à 25 ans
- Mission de 6 à 8 mois dans le club
- Effectuer de 1 à 3 missions parmi celles évoquées dans le dossier de demande d'accueil d'un volontaire
- 2 volontaires maximum / structure

Pour en savoir plus sur le service civique : <https://www.centre-handball.com/service-civique/>



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

La ligue recherche un(e) volontaire !

La Ligue Centre-Val de Loire cherche un **volontaire** en mission de Service Civique pour développer la dimension scolaire et humaine liée à la pratique du handball au sein d'un Pôle Espoirs.

Une mission sera à assurer à **Chartres** (Lycée Marceau) auprès des pensionnaires du Pôle Espoirs **masculin**, d'octobre 2023 à juillet 2024.

Mise en place d'actions auprès des élèves des deux pôles espoirs de handball de la région Centre-Val de Loire portant sur l'aide à la conciliation de sa vie de sportif, de collégien ou lycéen et de citoyen :

- L'accompagnement à l'appropriation du rythme de vie et de l'environnement
- La sensibilisation à l'hygiène de vie
- La sensibilisation à la diététique
- L'aide aux devoirs

Pour en savoir plus : [FICHE DE POSTE](#)

Contact référence au sein de la Ligue

Nolwenn COUÏC/Référente Service Civique Ligue

02.38.53.89.29/5400000.ncouic@ffhandball.net

Téléchargez le dossier de demande d'accueil d'un volontaire – Saison 2023 / 2024

Dispositifs d'aide à la prise de licence



Deux dispositifs d'aide à la prise de licence sont possibles en Centre-Val de Loire : YEP'S et le PASS'SPORT



Retrouvez toutes les informations sur le site internet > [Informations](#)

NOUVEAUTÉS MONCLUB

Les labellisations ainsi que les horaires des pratiques sont désormais en ligne sur MonClub comme sur les exemples ci-dessous !

Pour rappel : Vous pouvez renseigner les informations sur vos pratiques et vos créneaux directement depuis Gest'Hand via l'onglet "Calendrier".

La liaison se fera automatiquement avec MonClub pour permettre un affichage des horaires de pratique comme ci-dessus.

Profitez-en également pour ajouter ou mettre à jour les informations du Club dans l'espace "Mon Club" de Gest'Hand :

- votre gymnase principal (utilisé pour la localisation de votre club sur la carte MonClub),
- vos pratiques,
- votre site internet,
- vos réseaux sociaux,

Pour mettre à jour les informations, rendez-vous sur Gest'hand !

SERVICE FORMATIONS - ITFE CENTRE VAL-DE-LOIRE

Formations ouvertes à l'inscription

- **Contribuer à l'animation sportive de mon club (40h)**
 - *Auneau / Mainvilliers (28)* - A partir du 16/09/2023
 - *Dreux (28)* - A partir du 23/09/2023
 - *St Denis en Val (45)* - A partir du 21/09/2023
 - [S'inscrire](#)
- **Entraîner des jeunes (80h)**
 - **Secteur EST (Orléanais)** - du 03/11/2023 au 20/05/2024
 - **Secteur SUD (Berry)** - du 17/11/2023 au 20/05/2024
 - **Secteur NORD (Chartrain)** - du 17/11/2023 au 20/05/2024
 - **Secteur OUEST (Tourangeaux)** - du 17/11/2023 au 20/05/2024
 - [S'inscrire](#)



Les 2 premiers modules seront proposés en proximité - le 3ème module (18 au 20 mai 2024) se déroulera dans le cadre des Finales Intercomités, à Orléans.



- Animer la pratique babyhand et hand 1^{er} pas (40h) - du 20/11/2023 au 26/02/2024- *Ligue CVL (Saran)*
 - [S'inscrire](#)
- Animer la pratique Handfit (40h) - du 20/11/2023 au 26/02/2024 - *Ligue CVL (Saran)*
 - [S'inscrire](#)
- Animer la pratique du Handensemble (40h) - du 20/11/2023 au 26/02/2024- *Ligue CVL (Saran)*
 - [S'inscrire](#)
- Animer la pratique Minihand et Hand à 4 (40h) - du 20/11/2023 au 26/02/2024- *Ligue CVL (Saran)*
 - [S'inscrire](#)

- Officiel table de marque (3h) - 13/09/2023 de 19h à 22h30 - *Saran*
 - [S'inscrire](#)

Échanges techniques

MATINÉE TECHNIQUE HANDBALL
Dimanche 24 septembre 2023 - 10h > 12h30

Plaine départementale des sports - Châteauroux



THÈME ABORDÉ :
RÈGLES AMÉNAGÉES

Animé par Pascal TREFAULT
CTF Comité de l'Indre

9h45 : Accueil
10h : Discussion autour des RAM et de leur compréhension
11h : Séance (situations en lien avec les RAM)
12h30 : Retour sur les situations et fin.

Alors que vous soyez éducateur de club, accompagnateur d'équipe, dirigeant de club ou parents, vous serez les bienvenus et nous comptons sur votre présence !

GRATUIT

Inscription auprès de Pascal TREFAULT
5436000.ptrefault@ffhandball.net
06 45 55 80 36




Formation continue des entraîneurs - U11/U13/U15

Vous encadrez des U11, U13 ou U15 dans le [Comité Indre Handball](#) ou à proximité ? C'est le moment ou jamais pour en savoir plus sur les règles aménagées définies dans la Ligue Centre-Val de Loire, et sur les modalités de mises en œuvre pour les équipes évoluant dans ces championnats !



Dimanche 24 septembre 2023

De 10h à 12h30

Plaine départementale des Sports à Châteauroux

COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

Stages de reprise pour la qualification des JA

La CTA vous informe que les 1/2 journées du stage de reprise pour la qualification des JA T1/T2/T3 et JAJ T1/T2 auront lieu sur différentes dates et lieux géographiques du territoire afin de permettre à tout le monde de pouvoir participer à cette demi-journée (**de 8h30 à 13h**) et ainsi être qualifié arbitre pour la saison 2023-2024.

Les lieux et dates sont :

- Samedi 9 septembre à Saran (Siège de la ligue) puis Halle Mazucca à Saran
- Dimanche 10 septembre à Chartres (Maison associative de la MSD Chartres puis Gymnase Fulbert)
- Samedi 16 septembre à Bourges (Salle à définir)
- Dimanche 17 septembre à Chitenay (Complexe sportif intercommunal Val du Beuvron)

Chacun recevra un mail via son adresse mail perso ou par l'intermédiaire de son club pour ceux dont nous n'avons pas l'adresse mail.

PS: Pour rappel, pas de présence au stage, pas de qualification du statut JA / JAJ

COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE

Récapitulatif des sanctions applicables sur la saison 2023/2024

DATES DE SUSPENSION FERMES ET SURSIS

Dossier Ligue	Club 22/23	Période	Probatoire
18A68	HBC VALLEE D'AVRE	2 dates de suspension dont 1 date avec sursis + 12 mois de période probatoire (à définir par le Comité 28)	
18A69	ESCALE ORLEANS	du 15 au 17 Septembre 2023	du 18/09/2023 au 17/03/2024
18A71	O MEHUN	du 10 Juin 23 au 09 Juin 24	du 10/06/2024 au 09/06/2025
18A83	JS BOULLERET	du 15 au 24 Septembre 2023	du 25/09/2023 au 24/09/2024

PERIODES PROBATOIRES

Dossier Ligue	Club 19/20	Période Probatoire
15A97 (Appel FFHB)	HBC CHATEAU-RENARD	Du 23/11/2020 au 22/11/2023

Dossier Ligue	Club 21/22	Période Probatoire
17A56	E VIERZON	du 26/09/2022 au 26/09/2024
17A61	SMOC ST JEAN DE BRAYE	du 19/09/2022 au 19/09/2023
17A91 (Appel FFHB)	JS BOULLERET	du 19/09/2022 au 18/09/2023

Dossier Ligue	Club 22/23	Période Probatoire
18A12	MAINVILLIERS-CHARTRES HB	du 23/01/2023 au 23/01/2024
18A18	ESVI VEIGNE	du 16/01/2023 au 15/09/2023
18A23	ESVI VEIGNE	du 13/01/2023 au 12/09/2023
18A24	AS TRAINOU	du 30/01/2023 au 29/09/2023
18A33	VAL D'AUBOIS	du 03/03/2023 au 02/11/2023
18A35	S ST DOULCHARD	du 06/03/2023 au 05/11/2023
18A38	ESCALE ORLEANS	du 08/04/2023 au 07/12/2023
18A40	FJ CHAMPHOL	du 15/05/2023 au 14/01/2024
18A46	O MEHUN	du 08/05/2023 au 07/01/2024
18A52	ST PRYVE OLIVET	du 08/05/2023 au 07/01/2024
18A55	ASPTT CHATEAUROUX	du 12/05/2023 au 11/01/2024

Différents rappels

Date de qualification pour participer à une rencontre :

Attention ! La date de qualification à considérer pour participer à une rencontre est la date inscrite sur la licence. Exemple, si la date de qualification est le dimanche 10 septembre 2023 le joueur ne peut pas participer à une rencontre le samedi 09 septembre 2023.

ART.7 conclusion de rencontre paru dans le bulletin de début de saison :

En cas de modification d'une conclusion de match « **non validée** », il n'est pas nécessaire de passer par « REPORT », les clubs ont toute latitude pour la rectifier et doivent en informer leur adversaire.

En cas de modification d'une conclusion « **validée** » (jour, horaire, lieu) et avant toute manipulation dans GESTHAND, un accord préalable du club adverse est obligatoire.

Les demandes d'inversion s'effectuent directement dans GESTHAND après accord préalable du club adverse. **ATTENTION : lors de la demande d'inversion dans GESTHAND, veillez à bien cocher match « aller et retour ».**

Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach dans Gest'Hand afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; **n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.** Respectez également le délai d'enregistrement des conclusions de match.

ART. 9 Feuille de match paru dans le bulletin de début de saison :

▶ La FDME doit être établie avant chaque match à l'aide des données récupérées dans GESTHAND dans les 24h précédant la rencontre. Ce délai de 24h est à respecter impérativement afin que les dernières validations de licences soient prises en compte au plus près du jour et de l'heure de la rencontre. Dans le cas où des anomalies seraient constatées pour l'équipe visiteuse ou recevant suite à un téléchargement au-delà des 24h avant la rencontre, le club recevant sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est déterminé dans le Guide financier : Voir Art. 98.2.2. des règlements généraux de la FFHB.

▶ Quand il y a plusieurs rencontres consécutives, prévoir suffisamment de temps pour la saisie des FDME (elles peuvent se remplir à l'avance) de façon à ne pas entamer une rencontre sans la FDME intégralement remplie et verrouillée par un arbitre.

▶ Les arbitres sont tenus notamment de noter le montant de leurs frais kilométriques et indemnité d'arbitrage sur la FDME.

▶ **CLUBS SOUS CONVENTION** Nous demandons aux clubs dont les équipes évoluent sous convention de **s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs et officiels soient bien répertoriés dans Gest'Hand** comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. Attention ! Si un **joueur** d'une convention ressort « **non enregistré** » le jour du match, **la rencontre sera perdue par pénalité pour l'équipe concernée.** Les listes ne sont plus désormais que validées par les clubs eux-mêmes, seul le club pilote est habilité à saisir et valider une liste d'officiels et/ou de joueurs.

▶ **PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES** Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, la Fédération a mis en place différents outils disponibles sur la page d'accueil du site FFHandball

<https://www.ffhandball.fr/fr/divers/outils>

Le support Gesthand et l'utilisation de ticket : Pour rappel, la Fédération a mis en place un système de gestion de « ticket » qui se trouve sur [la page d'accueil du site FFHandball](#). Lien de connexion :

<https://support.ffhandball.org> Chaque demande d'aide se voit attribuer un numéro de ticket unique qui permet de suivre en ligne sa progression et les réponses apportées.

Les demandes remontées dans le support ne doivent concerner que des problèmes techniques (et non des questions réglementaires ou de procédure informatique : pour cela il convient de consulter les guides utilisateurs Gesthand disponibles en ligne).

ART. 8 Déroulement des rencontres paru dans le bulletin de début de saison :

D. Responsabilités des clubs, Responsables de salle, Chronométreurs et Secrétaires de table :

Divisions Pré-nationales Masculine et Féminine :

Ce paragraphe ne concerne pas le championnat N3F (cf. règlement N3F).

- ▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle (licencié et majeur)** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 96 des Règlements Généraux de la FFHB.
- ▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronométreur (licencié et majeur)** qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.
- ▶ Le club visiteur présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Secrétaire de table (licencié et majeur)** qui sera chargé de la gestion administrative (exclusions, sanctions etc..) et d'assister le Chronométreur et les Arbitres dans leurs missions.

Divisions Excellence et Honneur Masculin, Excellence Féminine :

- ▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle (licencié et majeur)** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 96 des Règlements Généraux de la FFHB.
- ▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronométreur (licencié et majeur)** qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.
- ▶ Le club visiteur (en premier) ou le club recevant pourront compléter la Table de marque en présentant **un Secrétaire (licencié et majeur)**.

Jeunes U18 à U11 Masculins et Féminins en Poules Elite et Excellence :

- ▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle (licencié et majeur)** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 96 des Règlements Généraux de la FFHB.

En cas de mineur à la table sur un match jeune dans une fonction de chronométreur ou de secrétaire, un tuteur de table sera préconisé pour accompagner ces jeunes dans leur fonction.

Absence : toute absence de Responsable de salle et de Chronométreur dans tous les cas et de secrétaire de table en Pré-nationales Masculine et Féminine **est sanctionnée d'une amende de 10 euros par personne manquante**. 50 % de l'amende sera reversée en fin de saison au club palliant à l'absence (vœu N°3 du club de l'AST Châteauneuf adopté lors de l'A. G. du 26/05/13 à Chartres).

Ce paragraphe ne concerne pas le championnat N3F (cf. règlement N3F).

REGLEMENT FFHB : ARTICLE 98.6.2 – EQUIPE SE PRESENTANT SANS OFFICIEL

Si une équipe se présente sans officiel, celle-ci aura l'obligation de proposer **son capitaine comme joueur officiel responsable**. Il devra être inscrit sur la FDME à la fois comme joueur et officiel. Ces dispositions ne concernent pas **les catégories jeunes** pour lesquelles **chaque équipe doit être impérativement accompagnée d'un officiel majeur**.

ART. 8A. PARU DANS LE BULLETIN DE DÉBUT DE SAISON

1) - Couleurs : les clubs doivent obligatoirement disputer les compétitions sous les couleurs indiquées sur les conclusions de rencontres saisies dans Gest'Hand. **Lorsque 2 équipes en présence ont des maillots de couleur identique, le club visiteur doit changer de maillots.**

PROCEDURE DE DEMANDE DE SURCLASSEMENT PARU DANS LE BULLETIN DE DÉBUT DE SAISON

* MASCULINES ET FEMININES (Toutes catégories jeunes) :

La COC Territoriale autorisera une nouvelle fois, pour la saison 2023/2024, le surclassement sur la 4^{ème} année d'âge de toutes les catégories jeunes de la compétition concernée :

Les joueurs et joueuses de 7 ans (2016) sont autorisés à jouer en U11

Les joueurs et joueuses de 9 ans (2014) sont autorisés à jouer en U13

Les joueurs et joueuses de 11 ans (2012) sont autorisés à jouer en U15

Les joueurs et joueuses de 14 ans (2009) sont autorisés à jouer en U18

Ces surclassements ne pourront être autorisés à condition de fournir **le formulaire 2 « surclassement pour les équipes jeunes »** comprenant :

- La demande du président du club.
- L'accord écrit du représentant légal.

Ce **formulaire 2** est téléchargeable : [FORMULAIRE](#)